

**RESOLUTION SUR LE PROCESSUS DE
DEMOCRATISATION EN AFRIQUE**

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa cinquante-neuvième session ordinaire à Addis-Abéba, Ethiopie, du 31 janvier au 4 février 1994.

Rappelant les dispositions de la Charte de l'OUA,

Ayant à l'esprit la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples,

Considérant les dispositions de la Déclaration de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, du 11 juillet 1990, sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde,

Tenant compte des dispositions du Traité instituant la Communauté Economique Africaine et **réaffirmant** la validité et la pertinence du Plan d'Action de Lagos,

Prenant en considération la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA lors de leur conférence tenue du 28 au 30 juin 1993 sur la création, au sein de l'OUA, d'un Mécanisme pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits,

Conscient du fait que la majorité des Etats membres de l'OUA se sont engagés dans de pénibles réformes économiques et poursuivent le processus de démocratisation de leurs sociétés et institutions, et du fait qu'un grand nombre d'entre eux continue de faire face à d'énormes défis de développement économique et de transformation démocratique à cause de la détérioration de leur situation économique ou du regrettable manque de compréhension des conditions particulières de chaque pays de la part de certains pays développés et institutions financières internationales,

Réaffirmant que la paix et la stabilité ainsi que notre développement économique individuel et collectif sont des conditions indispensables au renforcement de la démocratisation dans nos pays respectifs,

Conscient du rôle que joue la communauté internationale et des efforts qu'elle déploie pour contribuer au développement de l'Afrique et à son processus de développement, ainsi qu'au règlement des conflits sur notre continent,

1. **REAFFIRME** la validité et le bien-fondé des dispositions de la Charte et des Traités, Déclarations et Résolutions mentionnées dans le préambule de la présente résolution ainsi que notre engagement à les mettre en oeuvre;
2. **REAFFIRME EN OUTRE** le droit souverain de nos pays à choisir librement un système de démocratie approprié, basé sur les valeurs socio-culturelles de nos pays respectifs;
3. **INSISTE** sur le fait que la paix, la stabilité politique et le développement économique, de même que le respect des Droits de l'Homme sont des conditions nécessaires à une plus grande démocratisation;
4. **SOULIGNE** que pour maintenir le rythme des réformes économiques et renforcer le processus de démocratisation, un climat propice à la paix et à la stabilité doit prévaloir;
5. **SOULIGNE** en outre que le processus de transition démocratique et de transformation économique de nos pays doit se poursuivre d'une manière organisée afin d'éviter de porter atteinte au tissu socio-culturel des sociétés africaines;
6. **INVITE** les Etats membres, individuellement et collectivement, à mettre en oeuvre des politiques de réformes économiques positives et à veiller à ce que le processus de transition démocratique se déroule de manière harmonieuse;

7. **PRIE INSTAMMENT** la communauté internationale en général, et les institutions et pays créditeurs en particulier, d'apporter leur appui aux pays africains et à l'OUA, dans les efforts qu'ils mènent en vue d'une plus grande démocratisation du règlement des conflits et de la transformation économique, dans un cadre général de politiques mutuellement acceptées;
8. **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale pour qu'elle s'abstienne de toutes mesures ou conditions punitives pouvant avoir des effets adverses ou nuisibles sur les pays africains qui déploient de sérieux efforts en vue de démocratiser leurs sociétés et leurs institutions;
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OUA de poursuivre le suivi des questions relatives à la mise en oeuvre de la présente résolution.